



DÉCISION
du **26 MAR. 2025**

approuvant la délibération du Conseil municipal de la commune de Genève du 05 février 2025

Vu l'article 90 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;
vu l'article 1, alinéa 3 du règlement d'application de la loi sur l'administration des communes
du 26 avril 2017,

LE DÉPARTEMENT DES INSTITUTIONS ET DU NUMÉRIQUE

DÉCIDE

La délibération du Conseil municipal de la commune de Genève du 05 février 2025, portant
sur:

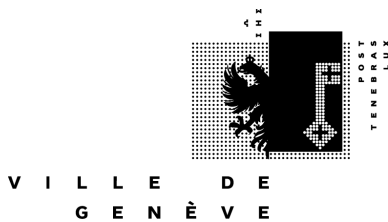
un crédit de 4 021 300 francs destiné à l'acquisition d'équipements en mobilier et de matériel
d'exploitation pour les futurs usages et entretien du service des écoles et institutions pour
l'enfance

est approuvée.

Carole-Anne Kast

Annexe : délibération signée

Communiquée à :
la commune de Genève
SAFCO



LÉGISLATURE 2020-2025
DÉLIBÉRATION PR-1644 II
SÉANCE DU 5 FÉVRIER 2025

Crédit de 4 021 300 francs destiné à l'acquisition d'équipements en mobilier et de matériel d'exploitation pour les futurs usages et entretien du Service des écoles et institutions pour l'enfance (PR-1644 II)

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'art. 30, al. 1, lettres e) et m) de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

à l'unanimité, soit par 65 oui

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit brut de 4 021 300 francs destiné à l'acquisition d'équipements en mobilier et de matériel d'exploitation pour les futurs usages et entretien du Service des écoles et institutions pour l'enfance.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme, à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 4 021 300 francs.

Art. 3. – La dépense nette prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 8 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2025 à 2032.

Certifié conforme :

Le Secrétaire :

Pierre Scherb

La Présidente:

Livia Zbinden